



Crédit pour un ami

Par ANONYME78

Bonjour, je vous écris ce jour afin d'avoir des informations. J'ai un ami qui souhaiterait un crédit, or celui-ci est dans une situation très délicate qui ne lui permet pas d'effectuer un crédit, et j'aimerais lui venir en aide, tout en me protégeant tout de même. Il souhaiterait un crédit de - de 1000 ? ce serait simplement pour l'aider à acheter un véhicule. J'ai confiance en lui, mais comme on dit, nous ne sommes sûrs de personne. Alors j'aimerais savoir s'il est possible de faire un crédit à mon nom mais que cet ami me fasse une reconnaissance de dette ou autre, si jamais celui-ci décide de ne plus payer... Quelles seront mes possibilités dans ce cas ? Et comment m'en protéger ? Merci d'avance. Cordialement

Par jodelariege

bonjour
lisez le lien ci dessous

on y lit qu'il y a toujours un risque de ne pas avoir de remboursement du pret....

<https://lemagdelaconso.ouest-france.fr/dossier-563-reconnaissance-de-dette-entre-particuliers.html#:~:tex>

vous voulez faire un crédit à votre nom puis donner l'argent à votre ami? si votre ami ne vous rembourse pas, vous ,vous serez toujours obligé de rembourser votre crédit

si votre ami n'est pas en capacité d'obtenir un crédit en banque ou autre il n'est pas non plus en capacité de (vous) rembourser...

Par Isadore

Bonjour,

Il ne faudrait donner aucune fausse information à la banque, pour des sommes de moins de 1000 euros certaines banques prêtent sans demander la destination du prêt, mais souvent à des taux peu intéressants.

J'ai confiance en lui, mais comme on dit, nous ne sommes sûrs de personne.
C'est surtout que les paroles ne laissant pas de trace, en cas de décès ou de mise sous tutelle de votre ami, vous auriez du mal à prouver que vous lui avez prêté (et non donné) une somme.

Sous réserve de ne pas faire de fausse déclaration à la banque, vous pouvez emprunter pour prêter à votre ami.

Mais il faudrait tenir compte de plusieurs choses :

- c'est uniquement vous qui serez engagé auprès de la banque
- vous devriez payer des intérêts
- si à votre tour vous prêtiez à intérêt à votre ami, ce seraient des revenus sur lesquels vous seriez imposé

Quelles seront mes possibilités dans ce cas ?

Attaquer votre ami en justice pour réclamer le paiement de la somme... s'il est solvable. Évidemment la banque ne vous attendrait pas pour réclamer son dû.

Sur le plan pratique, il serait mieux de prêter directement la somme à votre ami plutôt que de vous embarquer dans un plan douteux.

Si vous n'avez pas en poche quelques centaines d'euros à prêter, il me semble très risqué de vous endetter au profit d'une personne pas très solvable. Vu le profil de votre ami, vous ne devriez prêter que de l'argent dont vous pouvez vous passer.

Certains organismes, comme des mairies ou la CAF accordent des prêts sans intérêts pour acheter des véhicules d'occasion, avec parfois une subvention non remboursable en prime :

[url=https://www.caf.fr/allocataires/caf-de-l-oise/offre-de-service/vie-professionnelle/j-ai-besoin-d-une-aide-pour-acheter-un-vehicule-d-occasion]https://www.caf.fr/allocataires/caf-de-l-oise/offre-de-service/vie-professionnelle/j-ai-besoin-d-une-aide-pour-acheter-un-vehicule-d-occasion[/url]

La personne doit prouver son sérieux et qu'un véhicule lui est nécessaire.